ABC TAXI
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 200 route de Langres
21000 DIJON
840 622 864 RCS DIJON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre, au siège social,

Monsieur Romain LECREUX,
demeurant 38 route de Dijon, IS-SUR-TILLE (21120),

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la société ABC TAXI,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 200 RTE DE LANGRES, 21000 DIJON au 38 route de Dijon, IS-SUR-TILLE (21120) à compter du 29 novembre 2023 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 38 route de Dijon, IS-SUR-TILLE (21120)."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Romain LECREUX

